

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe**

Monsieur le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
TIRA Catherine	Adjoint technique / /

Article 2 : (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc
Le 03/02/2025

Monsieur le Maire,
André GALLINARO



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>